

# EXCOMI

EXPERTISE & COMMISSARIAT

Sébastien CLEMENSON

*Commissaire aux Comptes  
inscrit auprès de la Cour d'Appel de Grenoble*



## **MISSION LOCALE**

**de la BIEVRE**

*101 place Bièvre Toutes Aures  
38 590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS*



**Rapport du  
Commissaire aux Comptes  
Sur l'exercice clos le 31/12/2023**



**SAS EXCOMI • RUE DE L'AVENIR • 38 150 CHANAS**

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIE AU CAPITAL DE 40000 EUROS

480 390 699 RCS VIENNE

TÉL. 04.74.84.28.72 • FAX 04.74.84.21.78 • MÉL [EXCOMI@CABINETCLEMENSON.COM](mailto:EXCOMI@CABINETCLEMENSON.COM)

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes



**Association MISSION LOCALE DE LA BIEVRE**

**101 place Bièvre Toutes Aures**

**38 590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS**

Exercice clos le 31 Décembre 2023

**RAPPORT**

**DU**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs,

**Opinion :**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MISSION LOCALE DE LA BIEVRE** relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport :

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre association auprès des associations contrôlant votre association ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association, relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

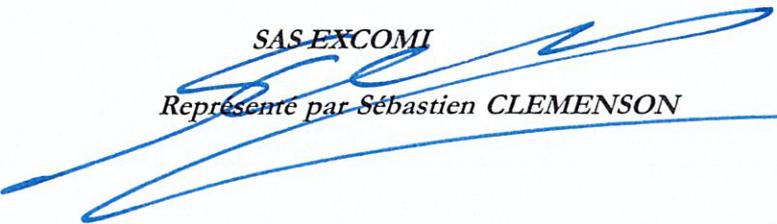
Fait à Chanas,

le 1<sup>er</sup> Mars 2023

*le Commissaire aux Comptes,*

**SAS EXCOMI**

*Représenté par Sébastien CLEMENSON*



## Annexe :

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Bilan Actif**

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 570	3 570		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	163 204	131 557	31 648	37 784	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 655		1 655	305	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>168 429</b>	<b>135 127</b>	<b>33 302</b>	<b>38 088</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	133 573		133 573	120 032	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	227 939		227 939	242 155	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	8 595		8 595	4 848
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>370 108</b>		<b>370 108</b>	<b>367 035</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecart de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>		<b>538 537</b>	<b>135 127</b>	<b>403 411</b>	<b>405 123</b>
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				1 655	305
(3) dont à plus d'un an					
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					



**Bilan Passif**

		31/12/2023	31/12/2022
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	68 656	66 368
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	1 782	2 288
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>70 437</b>	<b>68 656</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	11 086 101 871	14 830 101 871
<b>Total des autres fonds associatifs</b>	<b>112 957</b>	<b>116 701</b>	
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>183 395</b>	<b>185 357</b>	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	82 263	83 299	
<b>Total des provisions</b>	<b>82 263</b>	<b>83 299</b>	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	2 430	3 462	
<b>Total des fonds dédiés</b>	<b>2 430</b>	<b>3 462</b>	
DETTES (1)			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	22 352 112 972	14 560 102 135	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance		16 311	
<b>Total des dettes</b>	<b>135 323</b>	<b>133 006</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>403 411</b>	<b>405 123</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 781,83	2 287,60	
(1) Dont à moins d'un an	135 323	133 006	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

## Compte de Résultat

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 028 462	952 502
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	2	2
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	17 240	15 281
	Autres produits		
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 045 703</b>	<b>967 784</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats	832	1 512
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	210 602	206 136
	Impôts, taxes et versements assimilés	44 331	39 522
	Rémunération du personnel	574 021	531 984
	Charges sociales	184 555	166 933
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations	15 896	24 849
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	10	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 030 246</b>	<b>970 936</b>
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>15 457</b>	<b>(3 152)</b>
<b>Charges Produits financiers</b>	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	817	435
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>		<b>817</b>	<b>435</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>		<b>16 275</b>	<b>(2 716)</b>
Produits exceptionnels		5 040	8 170
Charges exceptionnelles		20 565	706
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(15 525)</b>	<b>7 464</b>
Impôts sur les sociétés			
(+ ) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		3 462	1 002
(- ) Engagements à réaliser sur ressources affectées		2 430	3 462
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 055 023</b>	<b>977 391</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 053 241</b>	<b>975 104</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>1 782</b>	<b>2 288</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>89 852</b>	<b>126 122</b>
	Bénévolat		
	Prestations en nature	89 852	126 122
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>	<b>89 852</b>	<b>126 122</b>
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	89 852	126 122
Personnel bénévole			



## *Règles et méthodes comptables*

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **403 411** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 055 023** euros et un total **charges** de **1 053 241** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 782** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

Il a été décidé de ne plus doter la provision pour fonds de roulement.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Description de l'activité de l'entité

L'activité d'une mission locale se décline en différentes actions qui renforcent sa capacité d'intervention sur son territoire : la construction du parcours de formation, l'accès à l'emploi, l'accompagnement social, l'action en matière d'accès aux droits, de prévention, de justice, et de sécurité et l'animation partenariale de son territoire.

### **La Mission Locale de la Bievre a notamment pour objet :**

- **Accueil** : Favoriser l'égalité d'accès aux services sur le territoire, en assurant notamment un accueil de proximité. Mener des opérations volontaristes pour toucher les jeunes qui ne viennent pas spontanément. Veiller à la cohérence, à la qualité égale et à l'harmonisation des prestations d'accueil.
- **Information** : Donner des informations précises et ciblées pour chaque cas. Assurer l'actualisation, la fiabilité et la qualité de l'information des jeunes.
- **L'orientation** : Conduire des entretiens par des conseillers formés pour réaliser un diagnostic formalisé pour chaque jeune. Conseiller et aider le jeune à effectuer des choix et à prendre des décisions, afin de construire avec lui son parcours d'insertion professionnelle.
- **L'accompagnement** : Privilégier l'accompagnement du public le plus en difficulté par des



## ***Règles et méthodes comptables***

rencontres fréquentes, un suivi social et professionnel renforcé et individualisé. Suivre le jeune tout au long de son parcours et proposer rapidement des aménagements prenant en compte les évolutions de sa situation personnelle.

- **L'expertise, l'évaluation, les observations** : Evaluer le nombre de jeunes à toucher et ses caractéristiques ;

### **Règles et méthodes comptables :**

Présentation des comptes de l'association en application du règlement ANC°2018-06.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

#### **Amortissements**

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

#### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

#### **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.



## *Règles et méthodes comptables*

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



## ***Annexe libre***

### **Autres informations relatives au compte de résultat.**

Le montant des contributions bénévoles s'élève à 89.852,39€.

### **Rémunérations des dirigeants, bénévoles et salariés**

En conformité avec l'article 20 de la loi n° 2005-586 du 23 mai 2006, nous vous indiquons que le montant brut global des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élève à 136 194.05€.



**Immobilisations**

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/20
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à	p. Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	3 570					3 570
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3 570</b>					<b>3 570</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels			18 720		18 720	
Instal., agencement, aménagement divers	28 728					28 728
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	124 716		9 948		188	134 476
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>153 444</b>		<b>28 668</b>		<b>18 908</b>	<b>163 204</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	305		1 350			1 655
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>305</b>		<b>1 350</b>			<b>1 655</b>
<b>TOTAL</b>	<b>157 319</b>		<b>30 018</b>		<b>18 908</b>	<b>168 429</b>

## Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	3 570			3 570
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3 570</b>			<b>3 570</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	15 485	3 506		18 991
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	100 175	12 390		112 566
	Emballages récupérables et divers Immobilisations grevées de droits				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>115 661</b>	<b>15 896</b>		<b>131 557</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>119 231</b>	<b>15 896</b>		<b>135 127</b>

## Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 655	1 655	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	272	272	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	190	190	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	133 111	133 111		
Charges constatées d'avance	8 595	8 595		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>143 824</b>	<b>143 824</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	22 352	22 352		
	Personnel et comptes rattachés	51 550	51 550		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 743	60 743		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	678	678		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>135 323</b>	<b>135 323</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		8 595	8 595
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			8 595



***Produits constatés d'avance***

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	66 368	2 288		68 656
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	2 288		2 288	
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	14 830		3 744	11 086
Provisions réglementées	101 871			101 871
<b>TOTAL</b>	<b>185 357</b>	<b>2 288</b>	<b>6 032</b>	<b>181 613</b>

## Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés FAJU	3 462	3 462	2 430	2 430
<b>TOTAL</b>	<b>3 462</b>	<b>3 462</b>	<b>2 430</b>	<b>2 430</b>

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
<b>Total</b>				
Legs et donations				
<b>Total</b>				
<b>TOTAL</b>				

## *Fonds dédiés*

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager début de l'exerci	Utilisation en cours d'exercice	sur nouvelles res affectées	engager en fin d'exercice
Totalisation				



# EXCOMI

EXPERTISE & COMMISSARIAT

Sébastien CLEMENSON

*Commissaire aux Comptes  
inscrit auprès de la Cour d'Appel de Grenoble*



## **MISSION LOCALE**

### **de la BIEVRE**

*101 place Bièvre Toutes Aures  
38 590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS*



**Rapport spécial du  
Commissaire aux Comptes  
Sur l'exercice clos le 31/12/2023**



**SAS EXCOMI • RUE DE L'AVENIR • 38 150 CHANAS**

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIE AU CAPITAL DE 40000 EUROS

480 390 699 RCS VIENNE

TÉL. 04.74.84.28.72 • FAX 04.74.84.21.78 • MÊL [EXCOMI@CABINETCLEMENSON.COM](mailto:EXCOMI@CABINETCLEMENSON.COM)

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

**CRCC**  
DE GRENOBLE

**Association MISSION LOCALE DE LA BIEVRE**

101 place Bièvre Toutes Aures  
38 590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

**RAPPORT SPECIAL**

**DU**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

∞ ∞  
**SAS EXCOMI • RUE DE L'AVENIR • 38 150 CHANAS**  
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIE AU CAPITAL DE 40000 EUROS  
480 390 699 RCS VIENNE  
TÉL. 04.74.84.28.72 • FAX 04.74.84.21.78 • MÊL [EXCOMI@CABINETCLEMENSON.COM](mailto:EXCOMI@CABINETCLEMENSON.COM)

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

**CRC**  
C  
DE GRENOBLE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Chanas,

le 1<sup>er</sup> Mars 2023

*le Commissaire aux Comptes,*

***SAS EXCOMI***

*Représenté par Sébastien CLEMENSON*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.